

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt trois et le vingt trois juin à 18 h 00

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2023

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN , Béatrice ALBERT, Jean-Pierre JACQUIER, Catherine PATTE RULFO, Valérie LANDRY

Pouvoir de : Sylvain PROTIERE à David LE GUEN

Absents : Élodie LEFEBVRE, David AMIEUX, Gilles JUGES

Secrétaire de séance : Michel GONNET

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le permis de construire du refuge du PAVE avait été annulé l'année dernière. Mais le refuge avait déjà payé la (TAM) Taxe aménagement.

Il convient de lui rembourser.

Une décision modificative doit être prise car ce n'était pas prévu au budget..

Imputation	OUVERT	REDUIT
DI 23/2313/133		5600
DI 10/10226/OPFI	5 600,00	

OBJET

DM 1 COMMUNE

34/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette décision modificative

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdit

Pour copie conforme,

Le Maire,

Olivier FONS

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 005-210501813-20230623-0342023-BF